



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 octobre 2026

Numéro 306

Lycées publics et privés, le cloisonnement de deux systèmes



Bien que nos missions de DDEN soient afférentes à l'École, on ne peut rester indifférents aux questions relatives à l'enseignement secondaire en tant que citoyen. D'autant plus que notre système éducatif souffre d'un pilotage instable et aléatoire avec une succession de ministres dont l'une est restée 23 jours, une autre trois mois... huit ministres de l'Éducation nationale en moins de cinq ans.

Qui peut s'étonner de voir les problèmes actuels des lycées en France ? Ceux-ci se traduisent par un vaste mouvement de contestation et de blocages d'établissements. Les principales revendications et difficultés soulevées par les élèves et les enseignants énumèrent : **le manque de moyens humains, la vétusté des infrastructures, l'orientation et le stress liés à Parcoursup, des emplois du temps**

épuisants, la santé mentale des jeunes. Impensable que le ministère découvre ces questions et réagisse dix jours après le début du mouvement en laissant se développer la violence pour ne pas répondre à des revendications bien connues. Il suffisait de lire les constats de cette enquête incroyablement documentée est publiée dans le quotidien *Le Monde* du 18 janvier 2023 avec de multiples graphiques qui émanent du ministère sont publiés sous le titre : **"De l'École alsacienne à Saint-Jean-de-Passy, ces lycées parisiens privés très bien dotés par rapport au public"**.

Citons : ...*"Les établissements privés de la capitale disposent de plus d'heures d'enseignement rapportées au nombre d'élèves que leurs homologues du public."* **Ce constat parisien existe dans tout le pays, dans toutes les régions :** « *Paris offre un exemple, à l'échelle d'une ville, des effets de la coexistence de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, réunis sous la même bannière de l'Éducation nationale mais soumis à des règles différentes. Les écarts de mixité sociale, dans un environnement très concurrentiel, en sont la manifestation la plus connue.*... **"Le cloisonnement des deux systèmes aboutit à d'autres divergences, moins connues. Le Monde a eu accès à une base de données interne à l'Éducation nationale, dont l'analyse révèle d'importants écarts en matière d'allocation des financements de l'État au sein des établissements, selon qu'ils appartiennent au privé sous contrat ou au public. Ces chiffres confidentiels – que Le Monde n'a pu consulter que pour Paris "...Un taux d'encadrement meilleur dans le privé"... "Classes moins chargées dans le privé "...En 2021 dans les lycées généraux parisiens, le nombre moyen d'élèves par classe était ainsi de 29,7 dans le privé et de 34,2 dans le public. La proportion de classes à plus de trente-cinq élèves était également beaucoup plus faible dans le privé sous contrat, 4%, contre 35% dans le public."... **"Des lycées privés mieux dotés malgré des indices de position sociale plus élevés que l'enseignement public"** ».**

Les régions qui financent le moins les lycées publics sont aussi celles qui subventionnent le plus les investissements des lycées privés catholiques alors que ces dépenses publiques sont facultatives voire interdites et bénéficient le plus souvent à des congrégations propriétaires.

Cette semaine, madame PÉCRESSÉ a déclaré « *les lycéens d'Île-de-France sont sans doute les plus aidés du monde pour étudier* ». Et bien non ... l'Île-de-France est celle, en France, pour qui les dépenses régionales sont les plus faibles ! C'est faux Madame PÉCRESSÉ la région Île-de-

France est en dernière position ! **Par-delà le forfait d'externat que la région Île-de-France verse aux lycées privés, conformément à la loi, ces établissements ont reçu 12,5 millions de subventions facultatives en 2024 pour financer des travaux de rénovation. Les dépenses de la région Île-de-France consacrées au forfait d'externat obligatoirement versé aux établissements privés avaient dépassé en 2023, par élève, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées publics.**

Dans une enquête du quotidien *L'Humanité* du 25 janvier 2024, on peut lire : *« Comme Stanislas – « Stan », pour les intimes –, le lycée privé Sainte-Geneviève, à Versailles, a son petit surnom : « Ginette ». Son usage distingue les initiés ; il est repris jusque dans la com de ce très chic établissement sous contrat avec l'État, installé sous les arcades aujourd'hui vitrées de l'ancien couvent des Sœurs du Cénacle. Le lycée, fondé par les jésuites, se flatte de compter parmi ses élèves bien des figures de l'élite économique, culturelle, politique. Parmi elles, Valérie PÉCRESSE, la présidente de droite du Conseil régional d'Île-de-France, a arpenté ses travées lustrées ».* **Coïncidence ?**

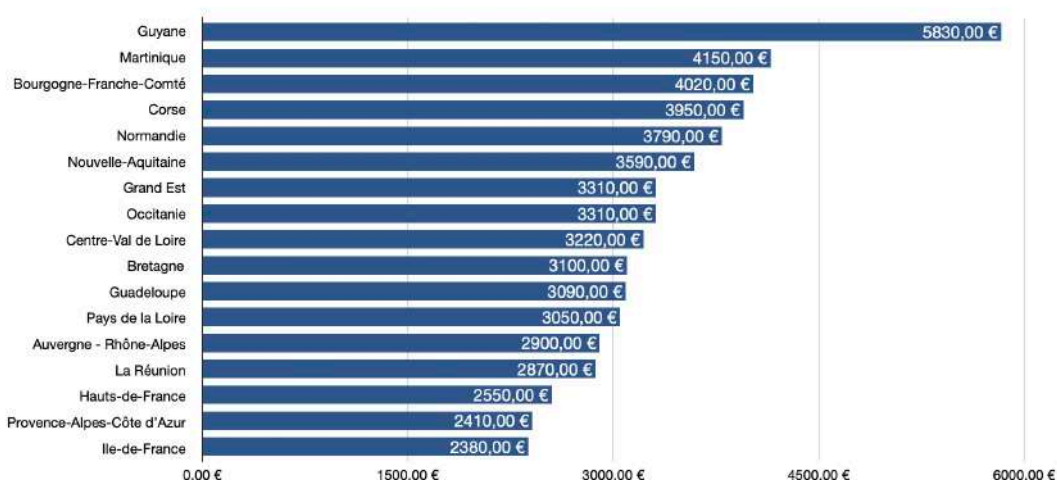
Des subventions facultatives voire interdites **attribuées sur une base discrétionnaire** dans toutes les régions, une grande partie des départements et des communes pour du surfinancement occulté de fonctionnement ou d'investissement. La Cour des comptes a toujours refusé aux organisations laïques de publier ces comparaisons entre lycées publics et privés. La loi DEBRÉ, pour laquelle la Fédération des DDEN continue de demander son abrogation au nom du Serment de Vincennes, a été imposée dans une explosion de la démographie scolaire. Cette loi prétendait se situer dans une démarche complémentaire à l'institution scolaire publique. Ce dispositif législatif aujourd'hui détourné par l'enseignement catholique dans une démarche concordataire concurrentielle de l'école laïque vise à, dit-il, faire imploser le *« le monopole de l'enseignement public »* dans une chute démographique inquiétante au regard de l'abandon institutionnel de l'institution scolaire et son soutien pour une école privée.

Faut-il, encore, s'interdire de poser la question de ce séparatisme clérical subventionné et se résigner à ne plus aborder ses conséquences sur la mixité sociale génératrice de violences, le démantèlement de l'Éducation nationale pour mettre à mal la citoyenneté, et la laïcité pour la convivance.

Eddy Khaldi

La région Ile-de-France est celle qui investit le moins dans les lycées

Dépenses totales par lycéen et par an des régions et Collectivités Territoriales Uniques (CTU) entre 2021 et 2023, en euros constants de 2023



Source : Ministère de l'Éducation nationale - © Alternatives Economiques

Financement des lycées

Les régions qui financent le moins les lycées publics sont aussi celles qui subventionnent le plus les investissements des lycées privés catholiques alors que ces dépenses publiques sont facultatives voire interdites et bénéficient le plus souvent à des congrégations propriétaires.

Cette semaine, Madame PÉCRESSE a déclaré « les lycéens d'Île-de-France sont sans doute les plus aidés du monde pour étudier » et bien non ... ils sont ceux, en France, pour qui les dépenses régionales sont les plus faibles !